

Avis public

Municipalité du Village de Tadoussac

Aux Contribuables de la susdite municipalité

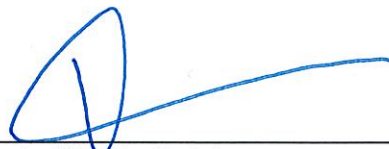
AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la
soussignée, directrice générale et
secrétaire-trésorière de la susdite municipalité,
QUE :**

Le Conseil de la Municipalité du Village de Tadoussac adoptera, le 11^e jour de janvier 2022 à 19h, le règlement suivant :

RÈGLEMENT N^o 360-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 360-2 RELATIF AU PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES.

DONNÉ À TADOUSSAC CE 21 DÉCEMBRE 2021



Marie-Claude Guérin
Directrice générale et secrétaire-trésorière
